



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 3 NOVEMBRE 2015

### Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine

Nombre de membres dont le Conseil Syndical doit être composé : 18

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 10

L'an deux mil quinze, le 3 novembre à 19h00, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine, élus par les conseils communautaires des communautés de communes membres, se sont réunis dans la salle des fêtes de Villotte-sur-Aire sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

#### Etaient présents :

M. Xavier COCHET	M. Dominique MOUSSA
M. Sylvain DENOYELLE	M. Laurent PALIN
M. Michel FRANCOIS	M. Lionel PLANTEGENET
M. Lionel JACQUEMIN	Mme. Marie-Christine TONNER
M. Michel MOREAU	M. Felix WALDBILLIG

#### Etaient excusés :

M. Michel DEMOYEN	Mme. Nathalie MARTINET
M. Laurent JOYEUX	M. Régis MESOT

#### Etaient absents :

M. Daniel BERNARD	M. François VUILLAUME
M. Jean-François VALLOIRE	M. Jean-Claude ZINGERLE

#### Pouvoirs :

Ordre du jour :

1. Point d'étape du diagnostic en cours de réalisation par l'ADUAN (présentation des premiers éléments du portrait et discussion sur les questions à approfondir), en présence des représentants de l'ADUAN
2. Délibération n°2015 / 15 : Validation du Contrat de Partenariat Lorraine et Territoires du territoire Cœur de Lorraine
3. Délibération n°2015 / 16 : Validation de la convention de mutualisation des moyens administratifs avec la communauté de communes Côtes de Meuse-Woëvre
4. Questions diverses

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de modifier l'ordre du jour comme suit :

- ajout d'un point et d'une délibération supplémentaires : « 4. Réforme des collectivités territoriales – projet de Schéma Département de Coopération Intercommunale »

Lionel PLANTEGENET a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

#### **1) POINT D'ETAPE DU DIAGNOSTIC EN COURS DE REALISATION PAR L'ADUAN**

Pascal TATON, Directeur général de l'agence, Murielle BAUDIN, chargée d'études environnement/nature et Thomas DEMOLLE, assistant d'études planification/mobilité ont présenté les premiers éléments du diagnostic territorial que l'ADUAN a pour mission d'effectuer jusqu'à la fin de l'année.

- Environnement naturel :

Le territoire est fortement structuré par son hydrographie (notamment par la Meuse et l'Aire).

Les espaces naturels sont nombreux. D'ailleurs, les territoires naturels réglementés (ZNIEFF, RAMSAR, Nature 2000...) recouvrent 30% de la surface du PETR.

- Démographie :

Le territoire compte 22 123 habitants. La vallée de la Meuse concentre 40 % des habitants.

La dynamique démographique est contrastée entre le centre, qui perd des habitants, et la périphérie, qui gagne des habitants.

76 % des communes comptent moins de 200 habitants et Saint-Mihiel est l'unique commune urbaine.

- Logement et foncier :

21 % des logements se situent à Saint-Mihiel.

La dynamique du logement montre un fléchissement depuis 2007.

Globalement le parc est ancien et le taux de vacance est élevé (avec notamment 21 % de logements vacants à Saint-Mihiel).

On observe un très net ralentissement de la construction neuve.

La consommation foncière est très faible. C'est la construction de la ligne LGV qui a été la principale cause de consommation foncière sur le territoire.

- Equipement

71 communes disposent d'au moins 1 équipement de proximité, et 21 communes offrent au moins 1 commerce. L'offre intermédiaire est concentrée sur Saint-Mihiel. Le territoire ne possède pas de commerce supérieur (hypermarché par exemple).

- Mobilité

Le territoire est plutôt bien pourvu en offre de transport, notamment grâce aux lignes RITM du Conseil Départemental (régulières ou à la demande). Ainsi 1/3 de la population (7220 personnes) est desservie par la ligne régulière Commercy – Verdun et 1/3 (7950) par une ligne à la demande.

- Emploi :

Le territoire est sous l'influence de 4 zones d'emplois : Commercy, Bar-le-Duc, Metz et Verdun. Il compte 10 000 actifs dont 8 806 actifs occupés. Il propose 5 996 emplois dont 50% sont situés dans la CC du Sammiellois et 42% sont localisés uniquement sur deux communes (Saint-Mihiel et Vigneulles).

38 % des emplois sont proposés dans le secteur de l'agriculture/sylviculture et 24 % par celui du commerce/transport.

Les terres agricoles sont majoritairement dédiées à la polyculture élevage. Comme sur d'autres territoires, il existe une tendance à la spécialisation « grandes cultures » avec une tendance apparente au déclin de l'élevage.

Les grands employeurs sont localisés sur 5 communes : Saint-Mihiel, Chauvencourt, Han-sur-Meuse, Maizey et Vigneulles-lès-Hattonchâtel, et concernent les domaines de l'industrie, du commerce et du transport.

- Déplacements domicile-travail :

Entre 1999 et 2012, le nombre d'actifs travaillant sur le territoire est resté stable mais le nombre d'actifs résidentiels a diminué, ce qui a eu pour effet d'augmenter les flux avec les territoires extérieurs : on observe un accroissement du nombre d'entrants et une forte augmentation du nombre de sortants. Le déséquilibre entrants/sortants tend à se creuser puisque qu'en 2012, il y a 1 entrant pour 3 sortants, contre 1 entrant pour 2,2 sortants en 1999. Ce déséquilibre renforce le phénomène de dissociation entre les lieux de résidence et de travail.

Une ouverture progressive vers le sillon lorrain est observée : en 2012, 16% des actifs du territoire travaillent dans le sillon lorrain contre 13% en 1999.

L'intensité des échanges avec les territoires extérieurs se répartit en fonction de leur proximité : les échanges plus importants avec Metz Métropole dans le Nord-Est, avec Bar-le-Duc dans le Sud-Ouest, etc.

Il n'existe pas d'influence dominante : le territoire se caractérise par une multipolarisation à parts égales où aucun territoire ne domine. Malgré cela, en interne, la ville de Saint-Mihiel exerce un rôle structurant car elle capte un tiers des actifs travaillant dans le Cœur de Lorraine.

- Migrations résidentielles :

Entre 2003 et 2008, le solde migratoire est resté stable. Les personnes qui quittent le territoire sont des étudiants, des jeunes actifs peu diplômés, des couples avec enfants et des ménages modestes. Celles qui entrent sont des jeunes couples avec ou sans enfants et des retraités. Les flux se font en majorité avec le Grand Nancy, le Pays de Commercy, Metz Métropole et la CA de Bar-le-Duc.

L'ADUAN finit par la présentation de 3 cartes permettant de synthétiser les dynamiques territoriales.

Michel FRANCOIS rappelle que la fermeture de l'entreprise Pierson à Chauvencourt a conduit à la suppression de 160 emplois. Il demande une vigilance particulière vis-à-vis des chiffres de 2012 qui ne représentent pas la situation réelle de l'emploi en 2015.

Michel MOREAU souhaiterait savoir si la dynamique de l'emploi est spécifique à notre territoire ou si elle est générale en Meuse. Pascal TATON répond qu'il s'agit d'une dynamique semblable à celle de la Meuse.

Sylvain DENOYELLE évoque la possible future extension du territoire du PETR qui inclurait, à l'ouest, la communauté de communes Triaucourt-Vaubécourt au vu du projet de fusion avec Entre Aire et Meuse. Le PETR Cœur de Lorraine se dirigerait donc vers l'élaboration d'un SCoT de centre Meuse. Il demande à l'ADUAN d'inclure des éléments de la CC Triaucourt-Vaubécourt dans le diagnostic.

Xavier COCHET tient à rappeler que pour redynamiser le territoire Cœur de Lorraine, il faut avant tout nourrir son centre qui est Saint-Mihiel. L'un des leviers serait de capter les populations allant travailler à Commercy.

Pour Pascal TATON, il pourrait exister une force de distorsion sur le territoire : les habitants sur les marges, dont la dynamique est positive, pourraient avoir une stratégie de développement résidentiel, au détriment de la ville centre Saint-Mihiel. Or le déclin de Saint-Mihiel perdrait à tout le monde d'un point de vue de l'économie, des services, etc. Une stratégie de cohérence du PETR serait de se servir des marges qui se développent pour renforcer Saint-Mihiel, notamment avec les services nécessaires.

Les membres du Conseil Syndical remercient les agents de l'ADUAN pour leur présentation. Il est rappelé que la présentation finale aura lieu le 21 décembre.

Il est ensuite procédé à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente du 2 septembre 2015.

Le procès-verbal de la séance du 2 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

## **2) DELIBERATION N° 2015 / 15 : VALIDATION DU CONTRAT DE PARTENARIAT LORRAINE ET TERRITOIRES DU TERRITOIRE CŒUR DE LORRAINE**

Monsieur le Président, Sylvain DENOYELLE, présente la délibération qui concerne le Contrat de Partenariat Lorraine et Territoires pour le Cœur de Lorraine. Il rappelle que les communautés de communes ont délibéré sur le même texte.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de VALIDER le projet de Contrat de Partenariat Lorraine et Territoires ci-annexé, et notamment les enjeux et priorités partagées qu'il contient ;
- d'AUTORISER le Président à signer le Contrat de Partenariat Lorraine et Territoires ainsi que tout acte afférent à ce dossier.

## **3) DELIBERATION N° 2015 / 16 : VALIDATION DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DES MOYENS ADMINISTRATIFS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTES DE MEUSE-WOËVRE**

Sylvain DENOYELLE énonce qu'un projet de convention a été rédigé dans le but d'officialiser et clarifier la mutualisation des moyens avec la communauté de communes Côtes de Meuse-Woëvre qui accueille le siège du PETR. Il explique que le projet de convention prévoit des contreparties financières aux moyens mis à disposition par la CC au PETR. Ces contreparties seront déduites de la participation de la CC pour l'année suivante.

Laurent PALIN souhaiterait qu'une convention soit signée entre le PETR et toutes les communautés de communes membres afin que cela ne concerne pas qu'une seule communauté de communes.

Les membres du Conseil Syndical sont d'accord avec cette proposition. Le Conseil Syndical décide de ne pas voter la délibération. Un nouveau projet de convention sera présenté prochainement.

## **4) DELIBERATION N° 2015 / 16 : REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENT DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Sylvain DENOYELLE explique qu'au vu du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), le PETR Cœur de Lorraine souhaite se rallier à la position de la communauté de communes Entre Aire et Meuse qui propose l'intégration au PETR Cœur de Lorraine de l'EPCI issu de la fusion des CC Entre Aire et Meuse et Triaucourt-Vaubécourt.

Michel MOREAU précise que la CC Triaucourt-Vaubécourt, dans le cadre de son rapprochement avec la CC Entre Aire et Meuse souhaite également se rapprocher du PETR Cœur de Lorraine et envisage une sortie du PETR du Pays Barrois. La CC Triaucourt-Vaubécourt souhaite participer à la construction d'un SCoT de centre Meuse. Pour cela, elle doit dans un premier temps sortir du PETR du Pays Barrois. Il est possible que cela ne soit pas officiel avant la création de la nouvelle communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de VALIDER le principe de la constitution d'un PETR Cœur de Lorraine, de centre Meuse, incluant l'EPCI issu de la fusion des communautés de communes Entre Aire et Meuse et Triaucourt-Vaubécourt ;
- de DEMANDER à Monsieur le Préfet que ces projets d'extension du périmètre du PETR Cœur de Lorraine et de retrait de la communauté de communes Triaucourt-Vaubécourt du PETR du Pays Barrois soient pris en compte dans le SDCI.

## 5) QUESTIONS DIVERSES

Sylvain DENOYELLE explique que le PETR travaille actuellement à la constitution d'un Conseil de développement territorial, instance consultative du PETR prévue par la loi.

Fanny FAIVRE-PICON, chargée de mission du PETR, rappelle les quelques dispositions de la loi sur le Conseil de développement territorial d'un PETR. Il « réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du PETR ». « Il est consulté sur les principales orientations du comité syndical du pôle et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial. Le rapport annuel d'activité établi par le conseil de développement fait l'objet d'un débat devant le conseil syndical du PETR. » La loi est silencieuse sur le fonctionnement du Conseil de développement territorial, le Conseil Syndical est donc libre de fixer les règles. Cependant, en termes de composition, il semble que le Conseil de développement territorial ne puisse pas contenir de collège de membres élus au Conseil Syndical du PETR, contrairement à ce qui pouvait se faire dans les Conseils de développement des Pays.

Les statuts du PETR prévoient également que : « *Ses membres sont désignés par le Conseil Syndical.*

*Ses modalités de fonctionnement sont les suivantes :*

*Il agit sur saisine du Conseil Syndical.*

*Il se réunit au moins une fois par an.*

*Les convocations seront envoyées par courrier ou tout autre moyen de communication adapté adressé à tous les membres et précisant le lieu, la date, l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour, au minimum 15 jours avant.*

*Un règlement intérieur pourra compléter son mode de fonctionnement.*

*Le Conseil de Développement Territorial élit en son sein un Président. Ce dernier peut inviter toute personne extérieure qualifiée. »*

Le Conseil Syndical souhaite que ce soit le Président du PETR qui nomme le Président du Conseil de développement. En effet, pour Michel MOREAU, l'une des conditions de la réussite d'un Conseil de développement réside dans le choix pertinent de la personne qui préside l'instance : charisme, reconnaissance au niveau local, implication... Pour cela, il sera nécessaire de modifier les statuts du PETR.

Pour le Conseil de développement territorial du PETR Cœur de Lorraine sont proposées les règles de fonctionnement suivantes :

- Composition :

Les membres habitent ou agissent sur le territoire. Ils participent bénévolement au Conseil de développement pour travailler avec d'autres sur le projet du territoire en utilisant son expérience d'habitant, de professionnel, de militant associatif ou syndical.

Il pourrait être composé de 25 à 30 membres répartis dans 3 collèges :

- Acteurs économiques : chambres consulaires (CCI, Chambre des métiers, Chambre d'agriculture), commerçants, artisans, agriculteurs/arboriculteur, AMAP du territoire, chefs d'entreprise, syndicats de salariés
- Services et établissements publics associés : hôpital Verdun/Saint-Mihiel, professionnels de santé, établissements scolaires, MFR de Vigneulles, communes forestières, Office de Tourisme, Pôle Emploi, Mission locale, Syndicat Mixte du Lac de Madine, PNRL
- Vie associative : ILCG, Familles Rurales, CPIE, Vent des Forêts, Théâtre Imagin'aire, Vu d'un Euif, Association Kayak de Saint-Mihiel, Conseil municipal des jeunes de Saint-Mihiel

Il serait important de prévoir une clause de remplacement d'un membre trop inactif ou souhaitant quitter l'instance. Un renouvellement du Conseil de développement aurait lieu à chaque renouvellement du Conseil Syndical.

Il est fait remarquer que les associations à caractère mémorielles et/ou historiques sont nombreuses, et choisir l'une d'elle plutôt qu'une autre peut être source de conflit. En revanche, il serait pertinent d'ajouter une association sportive, comme par exemple l'association de Kayak de Saint-Mihiel.

Il est préféré de solliciter les Communes forestières plutôt que l'ONF. De même, une interrogation est manifestée quant à l'apport de LaPoste dans une telle structure. La présence de la Mission Locale est jugée plus pertinente.

Michel MOREAU se questionne sur la manière de choisir les certains membres dont le choix pourrait faire débat, notamment les représentants des syndicats de salarié et les représentants des chefs d'entreprise (quel syndicat ?).

- Missions du Conseil de développement territorial du PETR Cœur de Lorraine :
  - Être associé à l'élaboration du nouveau projet de territoire
  - Participer à sa mise en œuvre, voire à son évaluation
  - S'exprimer sur toute question relative au développement du territoire du PETR Cœur de Lorraine.
- Modalités de saisines
  - Il est saisi par le Conseil Syndical pour une mission précise.
  - Il pourrait s'autosaisir pour toute question relative au développement du territoire.
- Moyens de fonctionnement

Il n'y aurait pas de création de structure propre. Ses modalités de fonctionnement seraient fixées par une délibération du Conseil Syndical. Ses dépenses sont donc supportées par le budget du PETR (frais d'expédition, d'impression...).

Pour une meilleure visibilité des membres du Conseil de développement sur ce qu'ils ont la possibilité de faire, il pourrait être prévu une ligne budgétaire dédiée au fonctionnement de l'instance. Il serait possible de leur laisser la possibilité de mener 1 ou 2 projets par an, comme par exemple : faire venir un intervenant, organiser une enquête/étude, organiser une soirée débat, etc. Nul besoin de prévoir un budget important, mais il est nécessaire que les membres puissent connaître les moyens mis à disposition.

Il est fait remarquer que la convivialité est un élément important et qu'il pourrait être possible de favoriser des modes de réunions plus agréables (autour d'un repas, pot d'accueil...).

Pour le fonctionnement de l'instance, les membres pourront s'appuyer sur l'agent du PETR (organisation des réunions, rédaction de compte-rendu...).

Certains membres du Conseil Syndical manifestent un certain scepticisme quant au fonctionnement réel et à l'apport d'une telle instance. Ils craignent que cela deviennent une « usine à gaz ».

Mais ils valident ces propositions.

La séance est levée à 21h30.